Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de Montagny en Vexin

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 060-216004085-20250408-DEL2025080404B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE D[illegible]

DU CONSEIL M[illegible]

SEANCE DU 8 Avril 2025– DEL 2025-08-04-004

DATE DE CONVOCATION
26/03/2025

DATE D'AFFICHAGE

26/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :13
Présents 8
Votants :9
Absents : 5
Exclus :

Objet : Acquisition emplacement réservé N°1 Parcelle AB 322 pour partie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le

09 AVR. 2025

et publication ou notification
du

10 AVR. 2025

Le Maire,

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire.

Etaient présents TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, DEVOUASSOUD Eric, BEAUSSART Gérard,

Absents excusés : Sophie GESLAND pouvoir à Christophe GUERINEAU, PASCOT Aurélie, DOULUT Didier, GESSAT Cécile, MICHEL Marie-Christine

Formant la majorité des membres en exercice.

Mr Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire.

Monsieur le Maire expose le projet d'acquisition d'une partie de la parcelle AB 322 en vue de la création d'une liaison piétonne entre la rue du Parc et la rue de la Maladrerie conformément aux dispositions prévues dans la partie « Espaces réservés » du Plan Local d'Urbanisme. Cette acquisition se fera à l'amiable sur une base d'un prix de 90 euros/m2. La surface estimée est à 66 m2. Le bornage ainsi que les frais de notaire seront supportés par la Commune.
Les dépenses prévues sont donc :

- Acquisition du terrain 5 940.00 €
- Frais de notaire 1 100.00 €
- Géomètre 1 496.45 €

Total
Monsieur le Maire propose d'approuver cette acquisition, de l'autoriser, lui ou son représentant, à effectuer toute démarche en vue de cette acquisition, notamment la signature de l'acte d'achat, d'inscrire les dépenses au Budget.
Un vote a lieu
Contre 0 Abstention 0 Pour : 9
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Luc CATTET

Pour extrait conforme
Le Maire
Loïc TAILLEBREST

09 AVR. 2025

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 060-216004085-20250408-DEL2025080404B-DE

L'inscription d'un emplacement réservé au plan local d'urbanisme permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.
L'article L.151-41 du code de l'urbanisme dispose que le P.L.U. peut fixer les emplacements réservés aux :

- voies et ouvrages publics,
- installations d'intérêt général,
- espaces verts.

Le propriétaire d'un emplacement réservé par le plan local d'urbanisme peut dès que le plan est rendu public mettre en demeure d'acquérir son terrain qu'il soit bâti ou non conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme a créé 9 emplacements réservés :

Désignation de l'opération	Bénéficiaire	N° parcelle et section cadastrale	Surface
1 - Création d'une liaison piétonne	Commune	Section AB, numéros 321 et 322 (en partie)	100 m²
2 - Création d'un parc paysager et de stationnements	Commune	Section AB, numéros 142 et 143	6 772 m²
3 - Création d'un ouvrage hydraulique	Commune	Section AB, numéros 256, 258, 257, 130 et 140 En partie parcelles n°259, 139, 138, 137, 136, 135, 134 et 133	3 060 m²
4 - Création d'un ouvrage hydraulique	Commune	Section AC, numéro 153 (en partie)	3 850 m²
5 - Création d'un aménagement sécuritaire en entrée de commune	Commune	Section AB, numéros 353, 240, 355, 244 et 245 Section AB n°354, 356, 174 et 239 (en partie)	830 m²
6 - Création d'un aménagement sécuritaire en entrée de commune	Commune	Section AB, numéros 198 et 199 176 (en partie) Section B n°17 (en partie)	690 m²
7 - Création d'un aménagement sécuritaire en entrée de commune	Commune	Section AC n°147 (en partie)	600 m²
8 - Aménagement pour groupe scolaire : création d'un parking et d'un accès technique et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)	Commune	Section AB, numéro 22	180 m²
9 - Aménagement urbain	Commune	Section AD n°79, 181 et 182	4 965 m²
	TOTAL		**21 047 m²**

Les emplacements réservés sont repris sur les plans de zonage.

Département de l'Oise

MONTAGNY-EN-VEXIN

12, rue du Parc

Propriété de M. et Mme HESPEL Stéphane

Section AB, parcelle 322

A la demande de la Mairie

PROJET DE DIVISION

Echelle: 1/250

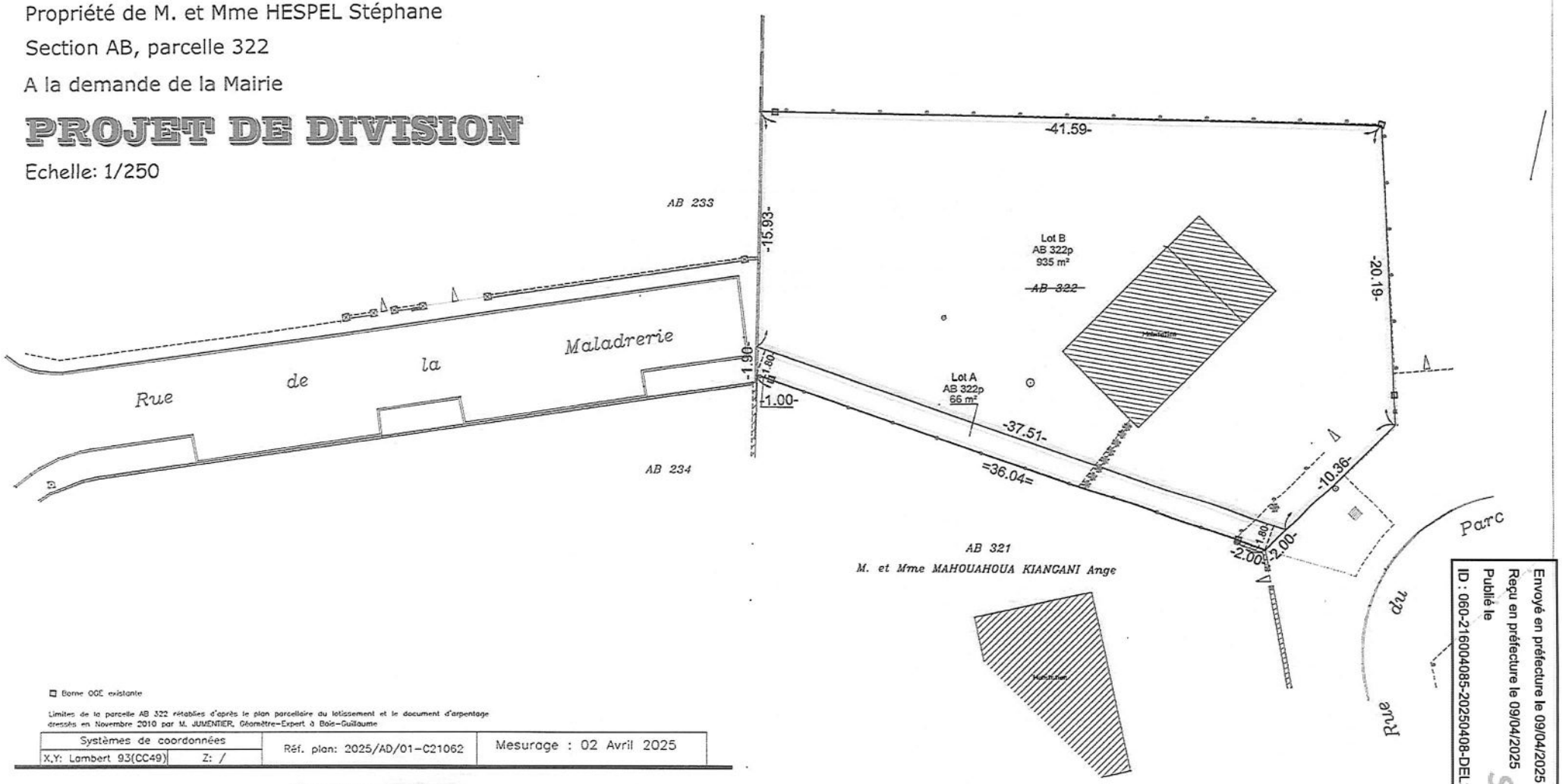

☐ Borne OGE existante

Limites de la parcelle AB 322 rétablies d'après le plan parcellaire du lotissement et le document d'arpentage dressés en Novembre 2010 par M. JUMENTIER, Géomètre-Expert à Bois-Guillaume

Systèmes de coordonnées		Réf. plan: 2025/AD/01-C21062	Mesurage : 02 Avril 2025
X,Y: Lambert 93(CC49)	Z: /		

Maxime CORRE

Géomètre-Expert

BEAUVAIS-26, avenue Salvador Allendé - Bât E 60000-Tél.:03.44.03.17.34

GISORS-2, Chemin noir-27140-Tél.:02.32.55.13.64

MAGNY-EN-VEXIN-42, rue de Crosne-95420-Tél.:01.34.67.01.15

CHAUMONT-EN-VEXIN-7, rue Emile Deschamps-BP 25-60240-Tél.:03.44.49.00.23

contact.mcge@gmail.com

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 060-216004085-20250408-DEL20250804048-DE

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2025080404B**
Objet :	**Acquisition emplacement réservé N°1 Parcelle AB 322 pour partie**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	060-216004085-20250408-DEL2025080404B-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20250408-DEL2025080404B-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20250804004b.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20250408-DEL2025080404B-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	671.6 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : Emplacement réservé N°1.pdf Nom métier : 21_RP-060-216004085-20250408-DEL2025080404B-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	663.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 avril 2025 à 12h05min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 avril 2025 à 12h05min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2025 à 12h05min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2025 à 12h06min06s	Reçu par le MI le 2025-04-09